



SERVICE ETAT CIVIL / CNI- Passeport

☎ 0596 72 72 72 – 0596 72 72 69

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE ET / OU PASSEPORT Personne Majeure ou Mineure Emancipée

RECEPTION DU PUBLIC

- ☞ Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi, Vendredi: 07h30 à 10h30
- ☞ Lundi, Jeudi après-midi : 14h00 à 14h30

Nouveau : Vous devez remplir et imprimer le CERFA sur :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12101.do -pour une personne mineure

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12100.do - pour personne majeure

PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'INTERESSEAU DEPOT ET AU RETRAIT

La carte nationale d'identité et le passeport, sont maintenant interchangeables. La présentation d'une carte d'identité « plastifiée » permet d'obtenir un passeport. De même, la présentation du passeport électronique ou biométrique est suffisante pour obtenir une CNI.

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS:

- 2 photos récentes identiques couleurs et homologuées sur fond clair
- Photocopie + original du justificatif de domicile au nom du demandeur (**- de 3 mois, voir au verso**)
- Photocopie + original de l'ancienne CNI ou de l'ancien passeport **et 1 autre pièce avec photo**
- 1 copie intégrale
- 1 justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas (Français né à l'étranger)
- **Selon le cas** : vous devez fournir un document prouvant votre mariage, veuvage, divorce ou séparation de corps, ou l'autorisation de porter le nom de votre ancien mari,

Pour l'enfant mineur **vous devez fournir en +**

- livret de famille
- Photocopie + original du titre d'identité du parent
- Photocopie + original du jugement en cas de divorce ou de tutelle
- Pour la garde alternée, prévoir **1** copie du titre d'identité de l'autre parent + **1** justificatif d'adresse

LA CNI EST GRATUITE, mais son renouvellement est soumis à un droit de timbre de **25 € si vous n'êtes plus en possession de l'ancienne carte.**

LE PASSEPORT BIOMETRIQUE, le droit de timbre est de:

- pour les adultes : **86 €**, en timbre fiscal
- pour les mineurs de moins de 15 ans : **17 €**, en timbre fiscal
- pour les mineurs de 15 ans et plus : **42 €**, en timbre fiscal

PERTE OU VOL

- **Déclaration de perte** : formulaire délivré au guichet **au moment du dépôt de la demande**
- **ou Déclaration de vol** : établie au Commissariat de Police Nationale ou à la Gendarmerie

PLUS D'INFORMATIONS

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE (– de 3 mois)

Photocopie + original de :

- La quittance de loyer (agence immobilière ou société HLM) **ou**
- Facture d'EDF **ou** d'eau **ou** de téléphone fixe **ou**
- Avis d'imposition ou de non- imposition (dernier avis) **ou**
- Attestation d'assurance de logement **ou**
- contrat de location du logement en cours de validité + quittance

PERSONNE HABITANT CHEZ UN PARTICULIER (parents, amis etc...)

- Attestation sur l'honneur datée et signée de l'hébergeant
- Photocopie + original carte d'identité de l'hébergeant
- Photocopie + original du justificatif de domicile de l'hébergeant (**- de 3 mois**)
- Photocopie + original d'un document officiel au nom du demandeur (CAF, Sécurité Sociale, ANPE, Assedic, Banque, **etc.** ...)

Dans certains cas, le passeport est gratuit (à concurrence de la date de fin de la taxe perçue inscrite sur le passeport) :

- changement de l'état civil du titulaire s'il souhaite mentionner un nom d'usage, de mariage ou de veuvage (copie intégrale de l'acte de naissance).
- le passeport n'a plus de page vierge
- renouvellement d'un passeport non électronique établi entre le 25 octobre 2005 et le 3 mai 2006 accompagné d'un justificatif de déplacement ou de transit aux Etats-Unis.
- pour le renouvellement, au bout de 5 ans, des passeports périmés, sur lesquels étaient inscrits des enfants mineurs lorsque le droit de timbre a été acquitté pour 5 ans supplémentaires.

PERTE ou VOL du Passeport ou de la C N I

Il faut fournir une autre pièce avec photo :

CNI, même périmée **ou** Passeport, même périmé, **ou** Permis de conduire **ou** Carte de combattant **ou** Carte professionnelle **ou** Carte militaire **ou** Permis de chasse etc....

Dans le cas ou vous n'avez aucune des pièces vous devez fournir une attestation faite par deux témoins non parent avec leur photocopie de pièces d'identité recto-verso ceci afin de justifier de votre identité.

Ministère des Affaires Etrangères à NANTES
Service Central d'Etat Civil - 11, Rue de la Maison Blanche
44947 NANTES Cedex 9
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html>